

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 janvier 2019

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Mme Christine THIEL (Berviller en Lorraine), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville sur Nied), Monsieur André BOUCHER, Mme Jacqueline PAUL, Monsieur Philippe SCHUTZ, Monsieur Turgay KAYA, Mme Murielle HECHT, Mme Ginette MAGRAS, Mme Sylviane FESTOR-MEGEL (procuration de Mme Florine HARLÉ), Madame Gilda DOUCET, Monsieur Benoît CRUSEM, Monsieur Alain PIFFER, Madame Christelle EBERSVEILLER (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé-Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur François PAYSANT (Dalem), Monsieur Alain ALBERT (Denting), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Pascal RAPP (procuration de Mme Claudine SWIENTY), Madame Eléonore PRZYBYLA (procuration de Mme Francine WALTER), Monsieur Roger FLEURY, Monsieur François BLANCHOT, (Falck), Monsieur Christian KOCH (Gomelange), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Mme Roselyne DA SOLLER (Procuration de Monsieur Joseph KELLER) (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Roger BASSOMPIERRE (Mégange), Monsieur Serge SEBAS (procuration de Mme Fabienne HERMANN), Monsieur Gaston LAUER (procuration de M. Jean NAVEL), (Merten), Madame Georgette STEINMETZ (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), Monsieur Gérard CRUSEM (Niedervisse), Monsieur Jean-Victor STARCK (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gérard SIMON (Ottonville) Monsieur Gilbert HARDT (Rémering), Madame Valérie FEBVAY, Monsieur Thierry UJMA, (Piblange), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Denis BUTTERBACH (pouvoir de M. Gérard FISCHER) (Valmunster), Monsieur Franck ROGOVITZ (Varize), Monsieur Patrice SUMANN (Villing), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling lès Bouzonville), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. André BOUCHER, Président

Conseillers en fonction : 60

Conseillers présents : 58

Dont représentés : 8

Conseillers absents : 2

1. POINT N°1 Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Bisten et de ses affluents (SIAGBA) – Modification des statuts – désignation des délégués au SIAGBA.

Depuis le 01/01/2018, la CCHPB s'est substituée aux communes en tant que membre du SIAGBA. Par délibération du 12 avril 2018, le conseil communautaire a choisi de déléguer l'exercice de la compétence GEMAPI au SIAGBA sur l'ensemble de son périmètre. Le syndicat s'est quant à lui engagé à modifier ses statuts et sa

*gouvernance pour tenir compte du transfert de compétence aux intercommunalités.
Le projet des nouveaux statuts a été envoyé aux conseillers.*

*Dans ce projet, la CCHPB passe de 14 délégués titulaires à 7 titulaires et 4 suppléants.
Si le conseil valide cette proposition, il conviendra donc de désigner les nouveaux
délégués amenés à siéger au conseil syndical. Pour mémoire, les 14 délégués
titulaires sont : M. François BLANCHOT, Monsieur Pascal RAPP, Monsieur Gaston
LAUER, Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Joseph KELLER, Monsieur Adrien DECKER,
Madame Christine THIEL, Monsieur Philippe SCHUTZ, Monsieur Patrick RAPHAËL,
Monsieur François PAYSANT, Monsieur Gilbert HARDT, Monsieur Gérard HIRTZ,
Monsieur Patrice SUMANN, Monsieur Christian LOSSON.*

Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président fait appel à candidatures.

Après en avoir délibéré,

*Vu les projets de statuts notifiés à la communauté de communes et transmis à
l'ensemble des délégués,*

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'approuver les statuts tels que présentés et transmis aux élus,*
- 2) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière
afférente,*
- 3) D'élire les délégués titulaires suivants : M. Adrien DECKER – Mme Christine
THIEL – M. Patrick RAPHAEL – M. Philippe SCHUTZ – M. Pascal RAPP – M.
Gaston LAUER – M. François PAYSANT*
- 4) D'élire les délégués suppléants suivants : M. Roger FLEURY – M. Serge
SEBAS – M. Christian LOSSON – M. Thierry UJMA.*

POINT N°2 Syndicat Mixte à Vocation Touristique du Pays de Nied – Dissolution

*Monsieur Thierry UJMA indique que le SMVT n'exerce plus d'activité depuis le
01/01/2017. Cependant, l'arrêté de dissolution n'a pas encore été pris car ses
membres ne se sont pas prononcés sur les conditions de sa liquidation. Il vous est*

donc proposé de reprendre la proposition émise par le conseil syndical du SMVT fin 2016 à savoir :

- De répartir les excédents budgétaires et le reliquat de trésorerie au prorata de la population des différents membres du syndicat.*
- De laisser l'ensemble des biens mobiliers du syndicat (un téléphone, un ordinateur portable, un meuble bas, deux armoires, un bureau et un fauteuil) à la disposition de la CCHPB, celle-ci ayant hébergé jusqu'à la fin 2016 les locaux du syndicat*

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De répartir les excédents budgétaires et le reliquat de trésorerie au prorata de la population des différents membres du syndicat.*
- 2) De laisser l'ensemble des biens mobiliers du syndicat (un téléphone, un ordinateur portable, un meuble bas, deux armoires, un bureau et un fauteuil) à la disposition de la CCHPB, celle-ci ayant hébergé jusqu'à la fin 2016 les locaux du syndicat*
- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,*

POINT N°3 : Aire de co-voiturage de Varize - convention de délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-Président La SANEF a procédé à la réhabilitation et à la reconstruction de la barre de péage de Varize. Elle y a installé le dispositif appelé « free flow » c'est-à-dire péage sans barrière et a saisi l'opportunité des travaux pour gérer un problème de gestion des eaux de ruissellement. L'installation d'un bassin de rétention a eu pour conséquence la destruction du parking de co-voiturage « sauvage » situé à l'entrée de l'autoroute.

La Communauté de communes a donc travaillé avec les services de la SANEF pour déplacer ce parking en face de l'entrée de l'autoroute. La Communauté de communes a dû acquérir le terrain mais la SANEF s'est engagée dans le cadre d'un plan national de déploiement des parkings de co-voiturage à financer la quasi-totalité des travaux (47 places). Par ailleurs, la Communauté de communes a souhaité profiter de cette opportunité pour y intégrer certains équipements qu'elle juge indispensables : télésurveillance, bornes de recharge électrique, eau potable (la SANEF exige qu'en contrepartie du financement, la Communauté de communes s'engage à en assurer la

gestion et l'entretien ultérieur). Une convention doit être signée avec la SANEF pour fixer les modalités précises de mise en œuvre du programme de réalisation de cet équipement et pour déléguer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux à la SANEF.

Il convient d'autoriser le Président à négocier avec la SANEF des modalités techniques et financières de cette opération et l'autoriser à signer la convention.

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à négocier la convention de travaux et de financement et à signer ledit document,*
- 2) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,*

POINT N°4 : Projet Passerelle

Monsieur le Vice-Président indique que depuis 18 mois, la Communauté de communes en partenariat étroit avec l'Education Nationale, l'AASBR (Petite enfance), les PEP57 et Familles Rurales élabore un projet novateur en matière d'accompagnement des familles et des enfants. Ce projet concerne en particulier la première scolarisation des enfants de 2 ans mais non exclusivement. Il s'agit en fait de faciliter ce premier contact des familles et des enfants avec l'Ecole. Pour ce faire, les différents acteurs de la parentalité doivent être mis à contribution. L'Education Nationale est un partenaire essentiel de ce projet et la Communauté de communes a soumis à l'Inspecteur le résultat du travail mené en coordination avec ses services. Celui-ci a validé la démarche sur les écoles maternelles de Falck, Piblangé et Boulay qui seront les sites pilotes de ce projet. Afin que tous ces acteurs puissent contribuer à l'action, il convient mettre au point un accompagnement adapté et individuel de chaque famille et mise en place d'espaces de parole et d'échange pour les parents avec les professionnels (dispositifs parentalité, écoles,...). Un poste d'éducateur jeune enfant chargé de la coordination permettra de mobiliser le dispositif idoine. Il sera le médiateur entre les différents partenaires (RAM, Crèche, association, écoles) et le référent pour les parents et les enfants. Il pourra faciliter l'intégration des enfants dans la classe et travailler avec le corps enseignant et les équipes pédagogiques. Porté par la Communauté de communauté sur la base de 24h/semaine, il aura la légitimité et la neutralité nécessaire aux yeux des bénéficiaires et des différents protagonistes

du projet. La partie « coordination » est retenue par la CAF et sera subventionné à hauteur d'environ 50%. Les dispositifs existants seront renforcés pour accompagner ce projet (LAEP, REAAP..) Il est proposé de valider cette action et retenir la proposition du Président de créer ce poste d'éducateur jeune enfant ou d'éducateur spécialisé.

Monsieur le Vice-président indique que l'inspecteur s'est engagé vis-à-vis de la communauté de communes de maintenir le poste en suspens à Boulay, à Falck et la création d'un poste à Piblange. Monsieur Patrick PIERRE demande si la PMI demande toujours l'adaptation des locaux en cas de scolarisation des enfants de deux ans. Monsieur François PAYSANT indique que de toute façon les communes qui accueilleront dans leurs locaux ces élèves ont conscience de la nécessaire adaptation des classes à ce type d'accueil.

Monsieur Patrick PIERRE demande dans quelles conditions financières se fera l'accueil de ces enfants. Monsieur François PAYSANT indique que cet accueil se fera sans contrepartie financière pour les communes d'origine. Par ailleurs, ces enfants retourneront dans leur commune d'origine à compter de leurs 3 ans et l'accompagnement pourra se poursuivre avec les familles et les enfants au-delà de leurs 3 ans bien évidemment. Madame Roselyne DA SOLLER s'interroge sur l'intérêt qu'il y a à scolariser si petit, leur place étant à son avis dans des structures adaptées ou dans leurs familles. Madame Valérie FEBVAY manifeste son intérêt pour le projet car les enfants et les familles ne sont aujourd'hui plus les mêmes et les besoins sont importants dans ce domaine. Madame Roselyne DA SOLLER pense qu'il serait plus judicieux pour l'Education Nationale de ne pas permettre l'existence de ces classes surchargées à 30 ou 32 élèves en maternelle. Monsieur Christian KOCH demande s'il existe déjà ce type de projet et dans l'affirmative comment vit ce projet ? Monsieur François PAYSANT, indique qu'il existe un projet du même type à Creutzwald pour répondre à une problématique de maîtrise de la langue.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'approuver le projet passerelle tel que présenté,*
- 2) De créer un poste d'éducateur jeunes enfants ou d'éducateur spécialisé en tant que coordinateur du projet à temps non complet à hauteur de 24/35°,*
- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,*

POINT N°5 : Réinternalisation du service « parentalité » – actions portées par l'Association Familles Rurales chemin des parents.

Monsieur François PAYSANT, Vice-Président indique que la Communauté de communes de la Houve et du Pays boulageois soutient depuis plusieurs années l'émergence d'un projet ambitieux autour de la parentalité en secteur rural.

Grâce à l'efficacité et à l'implication des acteurs locaux de l'Association Familles rurales, ce projet a vu le jour fin de l'année 2017. Ce projet a été co-construit avec les associations intervenant sur le territoire dans le domaine de la parentalité Familles Rurales, les PEP57, les Wads et l'Ecole des Parents et des Educateurs.

L'association Familles Rurales chemin des parents a été créé pour porter notamment les différents dispositifs mise en place : LAEP et atelier parental mais peine toutefois aujourd'hui à se trouver et ne parvient pas à fixer une gouvernance de nature à pérenniser ces dispositifs sur le territoire.

L'enjeu apparaît important d'autant que l'association et sa directrice en particulier sont les véritables moteurs de l'ambition du territoire dans le domaine de la parentalité et dans la définition de nouveaux projets sur lesquels la communauté de communes a travaillé durant de longs mois. Il en est ainsi du projet « passerelle » (cf infra) qui a été mis sur pieds avec Familles Rurales, l'Education Nationale, les PEP 57 et l'AASBR. Ce projet arrive aujourd'hui à son terme puisqu'il doit faire l'objet d'une présentation aux fins de financement à la CAF.

Or, les bénévoles de l'association Familles Rurales Chemin des Parents ont informé la CCHPB fin 2018 qu'ils mettraient un terme à leur mandat d'ici le 23 février et qu'il n'était pas dans leur intention de se faire remplacer par une autre équipe. En effet, après deux échecs, un constat s'impose, la gestion d'un tel projet dans tous ces aspects doit être assurée selon un modèle professionnalisé et mieux intégré au territoire. Or, une association qui emploie du personnel et utilise des fonds publics nécessite une implication et un engagement d'une toute autre nature. L'accompagnement de la Fédération Familles Rurales a été inexistant vis-à-vis de cette association naissante qui devait s'approprier un projet novateur et atypique.

Aussi, après en avoir échangé avec la Fédération, le Président a décidé de soumettre aux instances de la communauté de communes la remunicipalisation du projet de parentalité porté par l'Association Familles rurales Chemin des Parents sur le territoire. Le comité technique de la CCHPB ayant rendu son avis, le Conseil Communautaire peut délibérer sur la question. Dans l'affirmative, il conviendra d'en tirer toutes les conséquences de droit (reprise des salariés). Cette reprise assurera dès lors la continuité du service public pour les familles qui fréquentent la maison de

la parentalité. Ce projet de reprise concerne 3 postes en CDI à raison de 23h/semaine, de 20h/semaine et de 20h30/semaine pour la Directrice (à préciser). Une mise à disposition du personnel à la CC3F aura lieu (une rencontre en ce sens a été organisée le 16 janvier). Monsieur Christian KOCH demande si ces services ne devraient pas être portés par les services sociaux du Département. Monsieur François PAYSANT indique qu'il s'agit là de faire avant tout de la prévention, les services sociaux ne remplissent pas ce rôle.

*Vu l'avis favorable du comité technique,
Les conseillers communautaires,*

DECIDENT A L'UNANIMITE (4 abstentions)

- 1) La réinternalisation du service « parentalité » et en particulier des actions portées par l'Association Familles Rurales Chemin des Parents à compter du 1^{er} avril 2019,*
- 2) D'autoriser le Président à signer la convention de mutualisation avec la CCB3F pour la mise à disposition du personnel concernant les actions liées à la parentalité mis en place sur le territoire du Bouzonvillois,*
- 3) de reprendre les salariés de l'Association conformément à l'article L. 1224-3 du code du travail sur la base des conditions substantielles de leur contrat de travail existant (durée, montant...),*
- 4) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,*

POINT N°6 : Acquisition de deux terrains situés en zone 1AUX du PLU de Boulay – zone industrielle.

Mme GUIR et consorts ainsi que M. WAGNER et ses enfants, des propriétaires de Forbach ont pris contact avec la Communauté de communes afin de proposer à la vente deux terrains situés route de Hinckange sur la zone industrielle (en face de la déchetterie). Ces deux terrains sont situés en zone 1AUX du PLU. Ces terrains sont plats et représentent une surface d'1ha42a29ca et de 61a26ca. Le Président a rencontré les propriétaires qui sont disposés à vendre ces terrains au prix 1,5€/m².

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'acquérir les deux parcelles cadastrées section 18 parcelle n° 300 d'une superficie de 1ha42a29ca appartenant aux Consorts WAGNER (Paul usufruitier et à ses fils Fabien et Vincent en nue-propriété) et section 18 parcelle n°102 d'une superficie de 61,26 ares appartenant à Mme Françoise GUIR (usufruitière) et à Monsieur et Madame Jacques et Monique EYNIUS et à Messieurs Fabien et Vincent WAGNER, tous les quatre en nue propriété et ce au prix d'1,5 € du m²,*
- 2) *De charger l'étude de maître Dauphin, notaire à Boulay de dresser les actes nécessaires à cette acquisition,*
- 3) *De verser à l'exploitant en place si il y a lieu les indemnités d'éviction et de renonciation au droit au bail,*
- 4) *D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,*

POINT N°7 : Réinternalisation du service de transport à la demande Transboulot

Monsieur François PAYSANT, Vice-Président, indique que comme la communauté de communes l'avait déjà anticipé et diagnostiqué depuis de nombreuses années, la question de la mobilité est devenue un sujet central pour les habitants des zones rurales. Dans le contexte actuel, il est inutile de rappeler l'importance de la mobilité pour les publics fragiles ou vulnérables en particulier et SOLIBUS (dénomination spécifique à l'Agence de Boulay) remplit cette fonction sur notre territoire.

C'est de ce constat qu'est né le service de transport à la demande qui existe sur le périmètre de la Communauté de communes du Pays Boulageois depuis 2011. Son fonctionnement est original puisqu'il assure à la fois une prestation de transport au profit des personnes âgées de plus de 65 ans et aux personnes en insertion, en accès à l'emploi ou en stage. Par ailleurs, le service constitue en lui-même un chantier d'insertion dont l'activité de transport sert de support. En 2018, ce service a effectué 3359 trajets aller-retour.

Or, le fonctionnement de l'Association Transboulot est globalement déficitaire (présence du service sur 3 territoires). Pour autant, les comptes de l'Agence de Boulay sont équilibrés. En effet, Les autres territoires couverts par Transboulot ne versent aucune participation au service et la fin des subventions des départements de la Moselle et Meurthe et Moselle et la fin de non-recevoir que vient de réceptionner l'Association de la part de la Grande Région pour le versement d'une subvention d'équilibre exceptionnelle laisse présager une situation irrémédiable d'ici quelques mois. Aussi, le Président propose au conseil communautaire la reprise en régie du service et donc la reprise des 13 salariés actuels (art. L. 1224-3 du code du travail).

Il s'agit de salariés à temps non complet (26 h) en contrat à durée déterminée d'insertion (2 ans max) pour 12 d'entre eux et 1 CDI à 26h/semaine. Le code du travail oblige à reprendre les salariés sur la base des clauses substantielles du contrat de travail initial. La DIRRECTE a déjà été consultée sur le principe de ce transfert. Le FSE prend en charge le salaire de l'accompagnant socio-professionnel.

Le Comité technique a été consulté et le Conseil doit désormais se prononcer sur la reprise de ces salariés en CDDI pour 12 d'entre eux (26h semaine) et en CDI de droit public pour l'accompagnant socio-professionnel (26h) et sur la reprise du service en régie.

La pérennité du service est clairement en jeu en raison de l'impossibilité de trouver des engagements financiers réguliers mais surtout du refus des autres territoires d'intervention de Transboulot de verser leur contribution. Ces incertitudes rendent impossible d'envisager un vrai déploiement du service sur la partie de l'ex-houve avec seulement deux véhicules disponibles. Il est également compliqué dans ce contexte de lancer une vraie réflexion autour de la plate-forme de co-voiturage de Varize. Bien entendu, il est inenvisageable d'augmenter les tarifs pour les usagers issus de publics vulnérables et fragiles. Tous ces arguments ont convaincu le Bureau et le Président de proposer cette solution au Conseil.

Sur le plan financier, la communauté de communes a versé en 2018, 64.000 euros pour équilibrer le service. Au vu des dépenses du service qui ont été transmises à la communauté de communes (salaires, carburants, réparations, etc.), la participation de la CCHPB pourrait, à périmètre identique, être réduite de près de 20.000 euros.

Dans l'affirmative, il convient de créer une régie de recettes au sein du service pour permettre d'encaisser le versement des prestations de transport.

*Vu l'avis favorable du comité technique,
Les conseillers communautaires,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) La réinternalisation du service de transport à la demande porté par l'Association TRANSCOULOT (solibus) à compter du 1^{er} mars 2019,*
- 2) de reprendre les 13 salariés de l'Association conformément à l'article L. 1224-3 du code du travail sur la base des conditions substantielles de leur contrat de travail existant (durée, montant...),*
- 3) de créer une régie de recettes solibus afin d'encaisser le montant des prestations de transport,*
- 4) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,*

POINT N°8 : Cautionnement bancaire – prêt à court terme – 3 ans – LPI

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-Président indique que depuis plusieurs années, la CCHPB apporte son cautionnement à la ligne de trésorerie souscrite par l'association du LPI de Boulay. Il vous est proposé de renouveler ce cautionnement pour ce prêt à court terme d'un montant de 160 000 € d'une durée de 36 mois au taux d'1,2 % (frais de dossier 600 €).

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'accepter de cautionner le prêt à court terme souscrit auprès de la Caisse d'Epargne par l'association du LPI de l'Arrondissement de Boulay pour un montant de 160.000 euros d'une durée de 36 mois au taux d'1,2% (frais de dossier 600 €),*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,*

POINT N°9 : Vente de poubelles aux particuliers – fixation des tarifs

Monsieur François TROMBINI, Vice-Président indique que La CCHPB a renouvelé son marché de fournitures de bacs roulants au particulier. Il vous est donc proposé de modifier les tarifs pour facturer les acheteurs à prix coûtant :

- *Bac roulant 140 litres : 39,18 € TTC*
- *Bac roulant 240 litres : 40,24 € TTC*
- *Bac roulant 770 litres : 186,35 € TTC*

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *De fixer les tarifs des poubelles comme suit :*

*Bac roulant 140 litres : 39,18 € TTC
Bac roulant 240 litres : 40,24 € TTC
Bac roulant 770 litres : 186,35 € TTC*

- 2) *D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,*

POINT N°10 : adhésion au CAUE

Monsieur Jean-Victor STARCK, Vice-Président indique que par courrier adressé le mois dernier, la CAUE propose à tous les adhérents à MATEC une adhésion gratuite à ses services. Par conséquent, il est proposé de donner une suite favorable à cette proposition. Le CAUE a pour objet le conseil aux maîtres d'ouvrage public et privés pour leur projet de construction, urbanistique ou d'aménagement paysager.

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'adhérer au CAUE*
2) *D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,*

POINT N°11 : convention de partenariat et de mise à disposition de locaux entre la CCHPB et Pôle Emploi

Monsieur Pascal RAPP, Vice-Président indique que la Communauté de communes a noué depuis de nombreuses années un partenariat exemplaire avec Pôle Emploi qui consiste à développer au bénéfice des demandeurs d'emplois des outils adaptés avec le concours des équipes de l'Agence. Le service emploi de la CCHPB organise donc avec Pôle Emploi des ateliers, des actions de formations, en lien étroit avec les employeurs qui souhaitent recruter, la Communauté de communes et Pôle Emploi organisent des recrutements (Mac-Do, Action, ALSAPAN, Super U, Agiscom...). Le lien étroit entre Pôle Emploi et la CCHPB est mis à contribution pour le recrutement au sein des chantiers d'insertion (Transboulot et CCHPB) et pour le suivi mensuel et trimestriel des bénéficiaires. En 1 an, la Communauté de communes a recruté 34

personnes sur le chantier (effectif instantané 19 personnes). La communauté de communes qui a un lien privilégié avec le territoire fait remonter à Pôle Emploi les projets des employeurs en termes de recrutement pour une meilleure efficacité et réactivité des équipes. Pôle emploi siège également au Conseil D'Administration du LPI.

Cette nouvelle convention a pour objectif de renforcer encore ce partenariat par le déploiement d'ateliers décentralisés plus nombreux et l'organisation de rendez-vous individuels à l'Hôtel Communautaire pour un suivi individuel des demandeurs d'emploi (1 jour par mois). La communauté de communes organise en partenariat avec Pôle Emploi et L'UDAF et Pôle emploi des actions de formation pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Par conséquent, il est proposé d'autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention de partenariat avec Pôle emploi.

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer les dites conventions et toutes les pièces administratives ou financières afférente,*

POINT N°12 : Merten - droit de préemption

Monsieur Philippe SCHUTZ, Vice-Président indique Le Conseil Municipal de la Commune de Merten a transmis à la Communauté de communes une liste de plusieurs parcelles sur lesquelles la Collectivité souhaitait faire usage du droit préemption afin d'y installer une réserve incendie de 300 m³ pour assurer la couverture des établissements implantés sur la zone artisanale. Ces parcelles permettront en outre l'implantation de bacs à verre et de bennes. Ces parcelles sont les suivantes : section 4 n°150 (29,87 ares), section 4 n°148 (38,15 ares), section 5 n°408 (2,18 ares).

Il est proposé d'instituer le droit de préemption sur ces parcelles pour rendre possible cette opération.

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'instituer le droit de préemption les parcelles (commune de Merten) suivantes : section 4 n°150 (29,87 ares), section 4 n°148 (38,15 ares), section 5 n°408 (2,18 ares)*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférente,*

POINT N°13 : versement d'une subvention à l'AFN

Monsieur le Président indique que l'entreprise AFN est un centre de formation important qui a acquis les anciens locaux de l'entreprise JD Travaux (anciennement SIB-ADR) situés rue du Capitaine Maillard à Boulay. Cette entreprise avait sollicité la Communauté de communes il y a deux ans lors du rachat des locaux et la Communauté de communes avait organisé un rendez-vous avec les services de la Région pour présenter le projet d'investissement de cette entreprise. Un dossier a été déposé avec l'encouragement des services de la Région. Il y a quelques semaines et malgré les nombreuses interventions du Président, la Région a opposé une fin de non-recevoir concernant la demande formulée en raison de la nature de l'activité (formation). Les dirigeants de la Société se sont tournés vers la Communauté de communes afin de connaître ses intentions et ont sollicité le versement d'une subvention. Les travaux ont commencé il y a plus d'un an, l'investissement a été réalisé à hauteur de 800.000 euros et a consisté principalement à transformer les locaux en chantier école pour la formation nucléaire dans le cadre du grand carénage des centrales nucléaires. Le siège de l'organisme, implanté sur 3 sites dans le Grand Est a été transféré à Boulay. Le nombre de stagiaires accueilli annuellement sera de l'ordre de 2000 à 3000. Cette activité générera une activité induite importante pour la restauration et l'hébergement. Outre la formation nucléaire, l'organisme dispense des formations dans tous les domaines (habilitations électriques, CACES, sécurité...). Le Président propose d'accorder une subvention de 50.000 euros à l'entreprise AFN pour ce projet d'investissement important pour le territoire et l'activité qu'il induit. Monsieur Denis BUTTERBACH indique qu'il convient d'avoir certes une stratégie offensive en matière économique mais qu'il faut une stratégie et des règles d'encadrement de ces règles. Monsieur le Président indique que notre territoire subit une concurrence des territoires voisins parfois même de manière déloyale et doit muscler son dispositif d'aides, il ajoute que la CCHPB a commencé à travailler avec la Région dans le cadre du POCE puisque la compétence développement économique est partagée avec la Région. Monsieur Denis BUTTERBACH pense qu'il faut aider les entreprises qui sont veulents venir mais que pour celles qui sont déjà implantées c'est inutile.

Les conseillers communautaires,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De verser une subvention de 50.000 euros à la Société AFN,*
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférente,*

Les membres du conseil communautaire,